

UN ESPACE PERSONNEL

La Mairie de Jard sur Mer met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches "taxe de séjour" :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Tableau de bord des actions à faire,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et/ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.

Réalisation 3D Ouest 10/2022



LA TAXE DE SÉJOUR

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

CONTACT

**VOTRE RÉFÉRENT
TAXE DE SÉJOUR**

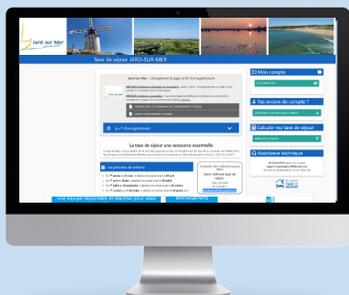
taxedesejour@ville-jardsurmer.fr

02 51 33 99 31

**TAXE
DE SÉJOUR**
SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES



1 CONNEXION



<https://taxe.3douest.com/jardsurmer.php>

VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION

SE CONNECTER



PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.

PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



Après validation, vous recevrez par mail un lien pour créer votre mot de passe.

2 DÉCLARATION

VOUS LOUEZ EN DIRECT



Saisie manuelle
du registre

*Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.
Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.*

VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



Location
via tiers
collecteurs

*La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous indiquez les périodes commercialisées par un tiers.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ



Je n'ai pas
loué

*Pour une longue période sans location.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

Validez vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période.

3 REVERSEMENT

COLLECTE	DÉCLARATION ET REVERSEMENT
POUR LES CAMPINGS	
Du 1 ^{er} avril au 30 juin	Jusqu'au 31 juillet
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Jusqu'au 31 octobre
POUR LES AUTRES HÉBERGEMENTS	
Du 1 ^{er} janvier au 30 avril	Jusqu'au 31 mai
Du 1 ^{er} mai au 31 août	Jusqu'au 30 septembre
Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	Jusqu'au 31 janvier N+1

➤ **Carte bancaire ou prélèvement unique** dans votre espace en ligne, dès validation de toutes vos déclarations

➤ **Virement** (référence : paiement TS + nom)

IBAN						
FR76	1007	1850	0000	0020	0194	543
BIC						
TRPUFRP1						

➤ **Chèque**

Ordre : régie de recette taxe de séjour
Mairie de Jard sur Mer
Place de l'Hôtel de Ville, BP 29
85520 JARD SUR MER